

Comité de Pilotage du PPT Pays du Mont-Blanc

Jeudi 14 avril 2022 à 10h à Passy

Compte-rendu

Etaient présents en visioconférence et en présentiel :

Clémentine AGERON, ASTERS-CEN74
Bernard BALLEZ, Président AFP Sallanches-Cordon
Camille BANNES, responsable service Espaces Naturels Agropastoralisme et Forêt CCVCMB
Pierre BESSY, adjoint au maire de Praz sur Arly, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Gaëlle BLANCHARD, adjointe au maire des Contamines-Montjoie, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Annette BORDON, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Christine BURNIER-FRAMBORET, élue à Cordon, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Claude CHAMBEL, Vice-Président CCPMB en charge agriculture et biodiversité, maire de Combloux
Emmanuel COGNET, SEA 74
Jean-François DESHAYES, Adjoint au maire de Vallorcine, élu référent CCVCMB
Martine FAIVRE, trésorière SICA Pays du Mont-Blanc
François GROSSET, groupement pastoral Villy-Moède
Céline GUIMONT, chargée de mission Région Auvergne-Rhône-Alpes
Elodie LACROIX, mairie de Megève
Antoine MENET, DDT 74
Jean-Marc PEILLEX, Président de la CCPMB et maire de St Gervais
Frédéric POETTOZ, élu de Sallanches, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Monique RACT, adjointe au maire de St Gervais les Bains, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Charlotte MARX, responsable pôle Développement Durable CCPMB
Aline PISSARD, chargée de mission CCPMB / animatrice PPT

Etaient Absents excusés :

Thomas DEPRICK, technicien CNPF
Christian DUCROZ, AFP Chamonix
Philippe GAUBERT, Adjoint au maire des Houches, représentant CCVCMB
Ugo LEGENTIL, conseiller chambre agriculture / SICA Pays du Mont-Blanc

Ordre du jour :

1. Examen des demandes de subvention PPT,
2. Validation du principe de renouvellement du Plan Pastoral Territorial sur le périmètre du Pays du Mont-Blanc et de la demande de subvention pour la préparation de ce renouvellement.
3. Actualités sur les projets en cours et en préparation,
4. Questions diverses.

Claude CHAMBEL, président du Comité de pilotage pour le PPT, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Le diaporama présenté est joint en annexe.

1. Examen des dossiers de subvention

4 dossiers sont présentés pour validation :

| Action | Unités pastorales | Maîtres d'ouvrage | Coût total | Aide région sollicitée | Aide FEADER | Autofinancement |
|--|---|---------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|-------------------|
| 2. Aménagement salle d'eau chalet | Les Tierces | Commune des Contamines Montjoie | 9 425 € | 3 298,75 | 3 298,75 | 1 885 € |
| 31. Diagnostic foncier agro-pastoral | Propriétés communales, CCAS et EHPAD | Commune de Megève | 33 000 € | 16 500 € | 16 500 € | 0 € |
| 41. Passages canadiens | Prarion, Grand Bois, Arbois, Joux, Pierre du Déjeuner, etc. | Commune de St Gervais | 7 745,28 € | 2 710,85 € | 2 710,85 € | 2 323,58 € |
| 42. Pédagogie sur l'alpage auprès des scolaires (un Berger dans mon école) 2022/2023 | / | CCPMB | 16 655 € | 6 662 € | 6 662 € | 3 331 € |
| TOTAL | | | 66 825,28 € | 29 171,60 € | 29 171,60 € | 7 539,58 € |

Quelques précisions sont apportées :

- Pour le dossier de la commune des Contamines-Montjoie, les élus et services communaux ont fait la tournée des alpages l'an dernier et il a été défini un programme de travaux à réaliser sur la durée du mandat. Celui-ci apparaissait comme le plus urgent, pour doter le chalet d'une douche.
- Pour le diagnostic du foncier agro-pastoral prévu à Megève, il est précisé qu'aucun diagnostic n'a été réalisé jusqu'à présent, il est notamment nécessaire de mettre en conformité les conventions en cours pour pérenniser l'activité pastorale. Une prestation de la Chambre d'agriculture et de la SEA 74 est prévue.

Pour les élus qui ont déjà réalisé ce type de démarche sur leur commune, il s'agit d'un important travail qui en vaut la peine.

Il est précisé que les discussions autour de cette étude, sont nées au moment des rendez-vous pris dans le cadre de la démarche Alpilait, mais cette étude ne se limitera pas aux alpages à vocation laitière. Il n'y a pas de financement Alpilait sur ce projet.

- Pour le projet de la commune de St Gervais, il est précisé que 15 passages canadiens sont prévus sur différents alpages propriétés de la commune. Il s'agit de la solution la plus adaptée pour faire face au problème de la non fermeture des barrières ou portails par les randonneurs, ou même aux cas d'ouverture par les vaches elles-mêmes. La commune localisera par point GPS chaque passage et établira une convention avec les alpagistes concernés pour qu'ils prennent en charge le retrait chaque année au moment de l'hiver et la repose au printemps suivant, ainsi que leur entretien ce qui favorisera l'utilisation de ce matériel dans la durée.

- Pour le projet de la CCPMB, il s'agit d'une version nouvelle du projet « un berger dans mon école », qui pour la première fois sur 2022/2023, sera proposé en plus des élémentaires, aux classes de maternelles, grâce au développement d'outils pédagogiques dédiés par la SEA 74. 20 classes seront concernées cette fois-ci, ce nombre ne permettant pas une organisation optimale de la journée de mutualisation, des ateliers culturels seront proposés dans les classes en remplacement.

Ces 4 demandes sont validées par les membres du Comité de Pilotage.

Suite au précédent copil PPT du 11/03/2021, un dossier présenté par la SICA pour l'installation d'un abri de berger sur l'alpage de Chombas à Sallanches n'a finalement pas été déposé. Il a été réalisé sans subvention. Il convient de réintégrer les crédits régionaux correspondant pour 4 111,22 €.

Les crédits restants disponibles au PPT sont mis à jour et présentés dans le tableau suivant :

| Actions | Montant dépense éligible | Enveloppe régionale | Montant crédits consommés avant Copil | Montant consommé ou Copil | Montant consommé mis à jour | Montant aide régionale disponible | Taux de consommation |
|---|--------------------------|---------------------|---|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| 1. Animation du PPT | 24 000 | 14 400 | 14 400 | | 14 400 | 0 | 100% |
| 2. Amélioration de conditions de vie/exploitation espaces pastoraux | 597 942 | 209 279,74 | 181 061,52 - 4 111,22 = 176 950,3 | 3 298,75 | 180 249,05 | 29 030,69 | 86% |
| 31. Actions foncières | 85 000 | 42 500 | 11 546,50 | 16 500 | 28 046,50 | 14 453,50 | 66% |
| 32. Remise en valeur de pâturage | 50 000 | 17 170,26 | 17 170,26 | 0 | 17 170,26 | 0 | 100% |
| 41. équipements multi-usages / ouverture public | 20 000 | 7 000 | 1 139,60 | 2 710,85 | 3 850,45 | 3 149,55 | 55 % |
| 42. Sensibilisation, pédagogie, événements et signalétique | 90 000 | 36 000 | 29 333,91 | 6 662 | 35 995,91 | 4,09 | 100% |
| TOTAUX (en €) | 866 000 € | 326 350 | 250 540,57 | 29 171,60 | 279 712,17 | 46 637,83 | 81% |

Il reste donc des crédits disponibles pour les maitres d'ouvrage potentiellement intéressés, cependant, il y a 2 dates butoir à retenir : le 30 juin 2022 pour toute demande d'aide au niveau du FEADER (avec validation par un comité de pilotage PPT au préalable) et le 17 novembre 2022, date de fin officielle du PPT, pour une demande d'aide régionale uniquement.

2. Validation du principe de renouvellement du Plan Pastoral Territorial sur le périmètre du Pays du Mont-Blanc et de la demande de subvention pour la préparation de ce renouvellement.

Les membres du Comité de pilotage valident le principe du renouvellement du PPT sur le même périmètre pour une durée de 5 ans et la demande de financement qui va être effectuée par la CCPMB dans ce sens, à hauteur de 40% auprès de l'Europe et 20% auprès de la Région. Celle-ci intègrera le

montant de la mission accordé à un prestataire pour réaliser le bilan de l'étude du prochain contrat et le temps dédié par l'animatrice du PPT en complément.

Une consultation a été lancée pour le prestataire, voici le résultat : 1 seul candidat a déposé une offre : la SEA 74 pour un montant de 20 709 € TTC. Avec les coûts internes valorisés au niveau de l'animatrice du PPT, cela représentera un montant de dépense de 26 879,90 €.

La mission devrait démarrer pendant l'été avec un début envisagé de la mise en œuvre du contrat pour le printemps / été 2023.

3. Actualités sur les projets en cours et en préparation,

Il est rappelé les 2 actions de pédagogie / communication sur l'alpage en cours pour cette année :

- L'organisation des 3 journées de découverte d'alpage pour le grand public. Ces journées devraient avoir lieu sur les 3 alpages ci-dessous :
 - o Jovet aux Contamines Montjoie (11 juillet)
 - o Blaitière à Chamonix (4 août à confirmer)
 - o Plan de l'Aar à Praz sur Arly (date restant à définir).
- Le déroulement du projet « un berger dans mon école » auprès de 10 classes du territoire, qui se réuniront **le jeudi 19 mai à Domancy** pour la journée de mutualisation.

Un temps de présentation officielle du projet sera fait ce jour là à midi, l'ensemble des membres du Comité Pilotage PPT et les partenaires seront conviés.

Il est évoqué ensuite différentes actualités sur des actions hors PPT, mais en lien avec l'alpage :

- **Les actions de conciliation autour de la problématique prédation / chiens de protection**
 - o Au niveau de la CCVCMB, il y a une poursuite de l'action menée par le territoire depuis 2020 dans le cadre du suivi de l'espèce avec le groupe de suivi local et l'IPRA. Cette année, un cycle d'ateliers pratiques et des formations à destination de différents publics vont être proposés à partir du 22 avril : « Patou Randonneur Eleveur – Besoin d'un décodeur ».
 - o Au niveau de la CCPMB, une formation va être proposée pour les professionnels de la montagne (accompagnateurs, guides, encadrant de club, etc.) sur les bonnes pratiques à adopter (le 8 juin avec d'autres sujets traités l'après-midi), les animatrices nature poursuivent des opérations de maraudage à proximité de troupeau, et proposeront aussi des animations alpages spécifiques cette année. Enfin, un groupe de suivi sur le loup sera initié sur la CCPMB pour partager les informations entre les différentes structures impliquées et préparer au mieux les actions de chacun.
 - o Suivi du loup par la Fédération des Chasseurs et la FDSEA, mis en place cet hiver, avec le soutien du Conseil Départemental
 - o Diverses actions du WWF (maraudage et appui aux éleveurs)
 - o ASTERS rappelle le suivi réalisé dans les réserves et les animations alpages proposées. Le dispositif des bergers d'appui en réserve est reconduit.

Il est évoqué, pour la CCVCMB l'importance de suivre la population et les cheminements pour bien comprendre les dynamiques et les comportements.

Pour le suivi réalisé par la Fédération des chasseurs / FDSEA, il est important de bien faire remonter toute observation d'indices, animaux morts aux contacts locaux qui ont été désignés pour les différents secteurs (trio louvetier, chasseur, agriculteur) afin d'obtenir des données les plus fiables possible.

Les éleveurs sont assez inquiets pour la saison d'été à venir, avec la présence de meutes installées sur le territoire.

Il est rappelé également que les éleveurs bovins ont comme moyen de protection les tirs de défense simple. Après vérification auprès de la DDT, ils n'ont pas de date butoir à respecter ; l'autorisation leur sera accordée dès que leur troupeau aura subi une attaque dont la cause de mortalité sera liée à une prédation avec la responsabilité du loup non écartée. Pour les éleveurs ovins / caprins, les autorisations sont délivrées rapidement sans attendre d'attaque.

Il est évoqué par la SEA le dispositif de mise à disposition d'abris d'urgence, avec 3 abris propriétés de la SEA et 3 abris achetés par le Conseil Départemental. Les demandes d'attribution pour cette année seront examinés prochainement. A l'échelle alpine, le réseau pastoral expérimente les modalités de cartographie des troupeaux avec des chiens de protection.

- **La préparation de la candidature pour les futurs Projets Agri-Environnementaux et Climatiques**

Les 2 PAEC en cours pour le territoire, vont s'arrêter cette année. Des appels à candidature sont en train de paraître avec un dépôt en 3 temps de mai à octobre.

Ces dispositifs sont complémentaires au PPT car ils apportent un soutien au fonctionnement sur certains alpages à enjeux.

Il reste des incertitudes pour les financements de mesures et de l'animation, qui vont faire évoluer les conditions actuelles. A minima, on peut espérer pouvoir proposer des mesures pour les périmètres des Sites Natura 2000 et pour les Groupements pastoraux. En dehors, cela sera restreint. L'animation demandera probablement une contribution des communautés de communes en complément des aides d'état annoncées.

4. Questions diverses

Il est fait un point d'information sur les discussions actuelles autour de la future programmation européenne. Tous les éléments restent à confirmer dans les prochains mois.

Quelques cas particuliers restent à éclaircir :

- Le soutien des projets inférieurs à 5000 €HT qui ne seront plus éligibles pour l'Europe
- Les critères de sélection des projets de fonctionnement (animation, sensibilisation, foncier, etc.)
- Les potentielles aides pour la production et la transformation laitière en alpage : quelle contribution nationale sera mobilisée si le Conseil Savoie Mont-Blanc arrête son soutien ?
- Comment la Région intégrera ses évolutions dans ses règles de fonctionnement des PPT ?

Parmi les nouveautés annoncées : les futurs porteurs de projet devront déposer leur dossier en ligne.

Il est rappelé l'importance aux éventuels porteurs de projet intéressés pour les reliquats de crédits disponibles annoncés plus haut, de se faire connaître rapidement, pour l'organisation possible d'un comité de pilotage avant la fin juin 2022, puisque la date butoir pour bénéficier du taux d'aide publique maximale est le 30/06/2022.

La Région rappelle qu'elle propose toujours un dispositif de soutien spécifique en cas de prédation, indépendamment du PPT, qui peut soutenir la création d'abri de berger dans les situations de prédation en hausse, ou un soutien juridique pour les éleveurs qui rencontreraient des problèmes avec leurs chiens.

Enfin, dans le cadre du renouvellement du PPT, des réunions du comité de pilotage pourrait être organisées dès l'été. Une fois le nouveau contrat finalisé, la Région aura besoin de 2 à 3 mois pour prendre sa décision.

Différentes structures évoquent les projets en réflexion qui justifient que le territoire s'engage dans un nouveau PPT, avec des projets qui pourront aussi parfois être orientés vers le Conseil Départemental : la commune des Contamines Montjoie (réhabilitation chalet des Besoens), la commune de Cordon (nouvel abri de berger mieux adapté à Croise Baulet), la SICA (opération débroussaillage alpage de Crèvecoeur à Combloux), le projet de réinstallation d'un troupeau bovins / caprins sur l'alpage de Charamillon (Chamonix) avec transformation fromagère, la réalisation d'abris de berger sur la commune de Passy (Villy Moëde notamment), etc.

L'AFP de Sallanches Cordon a entamé une démarche d'extension de son périmètre proposée à 120 propriétaires pour 600ha et l'AFP de Praz sur Arly est en cours de création.

Il est évoqué l'organisation de la fête de la transhumance le 8 juillet prochain à Argentière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Fait à Passy, le 22 avril 2022

Claude CHAMBEL,

Vice-Président de la CCPMB à l'agriculture et la biodiversité.

